



APPEL DE PUBLICITE EN VUE DE LA LOCATION D'UN LOCAL A LA COTE D'AIME POUR UNE ACTIVITE ARTISANALE

1. Personne publique diffusant la publicité

Commune de La Plagne Tarentaise

Place Charles de Gaulle
Mâcot La Plagne
73210 La Plagne Tarentaise

2. Cadre juridique dans lequel s'inscrit l'avis de publicité

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), la commune ayant reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'un local appartenant à son domaine public.

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

3. Occupation envisagée et descriptif du local

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, qui se propose d'occuper un local au sein de l'école d'autrefois à La Côte d'Aime en vue d'y installer un atelier de poterie : conception et réalisation sur place d'objets artisanaux, vente des créations, cours à destination des adultes et des enfants voire partenariats avec l'école publique de la Côte d'Aime.

Le local est situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école d'autrefois, parcelle cadastrale 093 ZO 326, 3659 route départementale 86, La Côte d'Aime 73210 La Plagne Tarentaise.

Le local est d'une superficie d'environ 60m².

Le bâtiment de l'école d'autrefois comprend également :

- à rez-de-chaussée : une salle de classe du début du siècle dernier, ouverte ponctuellement au public pour des visites et dont la gestion a été confiée au syndicat d'initiative de la Côte d'Aime ;
- au R+1, un local d'habitation non occupé.

Au rez-de-chaussée l'entrée est commune au local concerné par le présent avis de publicité et à celui géré par le syndicat d'initiative.

4. Nature du contrat, conditions d'occupation et redevance

Le local sera mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation privative du domaine public qui sera par nature précaire et révocable à tout moment conformément aux articles L2122-2 et L2122-3 du CG3P.

Il est rappelé que la présente occupation ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du Code de commerce.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle pourra faire l'objet de reconduction uniquement de manière expresse et pour une durée égale à la durée initiale et dans la limite de 5 ans au total.

Le local ne pourra être mis à disposition qu'à destination d'activités concourant à la préservation ou au développement du patrimoine et des savoir-faire artisanaux. Il est également vivement souhaité que l'occupant propose des activités à destination des écoliers de la Côte d'Aime.

L'occupation est consentie moyennant une redevance annuelle de 250 € / mois hors charges.

Les charges liées à l'eau, l'électricité et internet seront directement supportées par l'occupant (abonnements et consommations).

La répartition des travaux sera celle prévue par les articles 605 et 606 du code civil, la commune assumant les grosses réparations et l'occupant étant en charge des réparations locatives.

5. Déroulement de la procédure

La présente publicité consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, visant à occuper le local situé dans l'école d'autrefois à la Côte d'Aime en vue d'y développer une activité artisanale.

Tout candidat avec un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier envoyé en recommandé avec accusé réception à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel transmis à gpi@laplagnetarentaise.fr.

Cette manifestation d'intérêt doit comprendre **a minima** une présentation du candidat et du projet envisagé. Tout projet ne comportant pas ces éléments sera jugé comme incomplet et ne sera pas recevable.

Si un ou plusieurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de la loi.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, l'emplacement sera attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

La date limite de réception des candidatures est fixée au :

Lundi 27 octobre 2025 à 12h00

Toute candidature transmise hors-délais sera rejetée.

Les candidatures peuvent être adressées :

- par mail à gpi@laplagnetarentaise.fr
- par courrier en recommandé avec accusé réception adressé à
Commune de La Plagne Tarentaise
Place Charles de Gaulle - CS 50004
73216 Aime-La-Plagne cedex

Annexe 1 : Emplacement et photo du local



Local mis à disposition